

Ô vous les musulmans !

Les jours du mois de Ramadan ont une grande valeur ; et plus précisément ces derniers jours. Celui qu'Allah aura comblé de sa miséricorde pendant ce mois sera le bienheureux, et celui qui aura été privé du bien de ce mois sera le malheureux, de même que celui qui ne se sera pas préparé en profitant de ce mois sera injuste envers lui-même ; le Prophète (saw) monta sur le mimbare et dit : (Amine, Amine, Amine), on lui dit : «ô Messenger d'Allah ! Tu es monté sur le mimbare et tu as dit : Amine, Amine, Amine », il dit alors : "l'ange Gabriel est venu me voir et m'a dit : quiconque atteint le mois de Ramadan et n'est pas pardonné de ses péchés, qu'Allah l'éloigne de lui, dis Amine, donc, je dis Amine".[Rapporté par Ibn Khouzaïma et Ibn Hibane.]

Durant ces dix derniers jours, il réveillait sa famille de sorte à ce qu'elle puisse profiter de ces nuits, et il observait l'I'tikaf à savoir la retraite spirituelle, dans laquelle il se retirait du moment présent, pour se consacrer à l'au delà. Il « serrait son Izar » signifie aussi qu'il s'abstenait de tout rapport avec ses femmes.

Une des meilleures invocations [dou'a] qui peut être dite durant la nuit du destin [Laylat al-Qadr] est ce que le Prophète (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) a appris à 'Aïsha (qu'Allah l'Agrée) quand elle dit dans un hadîth rapporté par At-Tirmidhî et classé comme sahîh : « J'ai dit : Ô Messenger d'Allâh, si je savais qu'elle était la nuit de « Laylat al-Qadr », que devrais-je dire en cette nuit ? – Et le Prophète de répondre : Dis : « **Ô Allâh, Tu es celui qui pardonne, et Tu aimes le pardon, aussi pardonne-moi** » (Allâhoumma Innaka 'afou-oun touhibou al-'afwa fâ'fou 'anni – اللهم انك عفو تحب العفو فاعفو عني) (Rapporté par at-Tirmidhî, Ahmad, Ibn Mâdja et al-Hâkim)

Chers frères et sœurs, n'oublions pas la (**Zaka al-Fitr**).

On traduit traditionnellement « zakat al-fitr » par « aumône de la rupture ». On lui préfère toutefois une autre traduction qu'aumône, celle « d'impôt purificateur ». On retiendra d'ailleurs que le mot « zakat » vient de la racine arabe z-k-w qui a, entre autres, le sens de purification. **La zakat al-fitr est le moyen pour le musulman jeûneur de se purifier des péchés et des abus passés.** Mais pas seulement : la zakat al-fitr est une aide, un soutien, **un acte de solidarité à l'égard des pauvres** afin qu'ils profitent eux aussi de l'aïd al-fitr et ne se retrouvent pas à quémander.

Avant la prière de l'aïd al-fitr. Ce point ne souffre aucune divergence. Il faut absolument s'acquitter de la zakat al-fitr avant la prière. Il y a unanimité à ce sujet. Le mieux est de la donner le jour de l'aïd, depuis l'aube jusqu'avant l'accomplissement de la prière, comme l'a recommandé le Prophète (saws).

www.afmccm.fr